

Tost d'an Douar

Juillet 2022 > N°5

Le bulletin de liaison entre Morlaix Communauté et les agriculteurs

édito

Améliorer les performances environnementales du secteur agricole pour préserver le milieu et la ressource en eau : Morlaix Communauté s'engage.

L'un des principaux défis que doit relever le secteur agricole consiste à nourrir une population mondiale en expansion tout en réduisant son empreinte écologique et en préservant les ressources naturelles pour les générations futures.

Pour renforcer l'efficacité des politiques publiques initialement développées par le Syndicat Mixte du Trégor (SMT) et du Haut-Léon (SMHL), Morlaix Communauté porte depuis 2019 des actions de préservation de la ressource en eau. Avec la dissolution du SMHL en 2021, la communauté d'agglomération assure désormais la cohérence des moyens et des actions à l'échelle du bassin hydrographique du bassin versant de la Penzé-Coatoulzac'h et des principaux ruisseaux côtiers (L'Eon, le Traon Gall, le Frou, le Dour Braz).

Le périmètre d'action du grand cycle de l'eau de Morlaix Communauté permet d'accompagner le secteur agricole avec diverses actions et dispositifs : Etap'N, Paiement pour Services Environnementaux (PSE), Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)...

Grâce à l'engagement des agriculteurs, à la volonté des élus, à la mobilisation des partenaires (Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, État, Département), nous pouvons agir ensemble pour améliorer les performances environnementales du secteur agricole.

Morlaix Communauté et ses agriculteurs au cœur des transitions pour un territoire, dynamique, solidaire et durable, c'est l'ambition de notre projet de territoire "Trajectoire 2030".

Jean-Paul Vermot,
président de Morlaix Communauté, maire de Morlaix
Guy Pennec,
vice-président grand et petit cycle de l'eau

Bassin versant de la Penzé Morlaix Communauté, nouveau pilote des actions

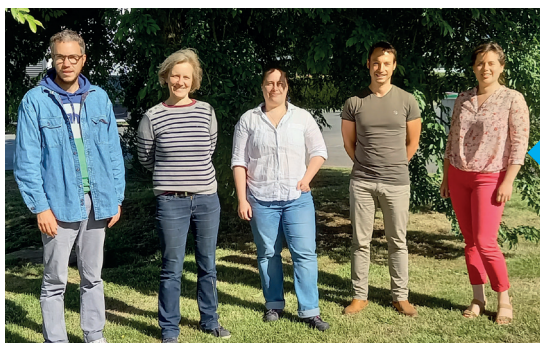
À la suite de la dissolution du Syndicat Mixte du Haut-Léon (SMHL) et en accord avec les collectivités locales (EPCI, Syndicats), Morlaix Communauté, est devenu chef de file sur l'ensemble de l'entité hydrographique du bassin versant de la Penzé.

Depuis janvier 2021, Morlaix Communauté porte des actions de préservation de la ressource en eau sur les bassins versants de la Penzé-Coatoulzac'h et les ruisseaux côtiers dont les principaux sont l'Eon, le Traon Gall, le Frou (ruisseau de Carantec) et le Dour Braz.

Les agents de l'ex-SMHL ont intégré le service Gestion des Milieux Aquatiques et Préservation des Inondations (GEMAPI) et continuent d'assurer leurs missions :

- Soline Barentin, technicienne agricole, et Emmanuelle Gayet, technicienne bocage, ont rejoint la cellule agricole et bocage,
- Sébastien Quinot a, quant à lui, intégré la cellule milieux aquatiques au sein du même service. Il reste votre interlocuteur sur la Penzé pour le volet cours d'eau.

Avec l'intégration du bassin versant de la Penzé, le périmètre d'action du grand cycle de l'eau de Morlaix Communauté couvre désormais la totalité de son territoire et va même au-delà sur Haut-Léon Communauté (HLC) et la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL).

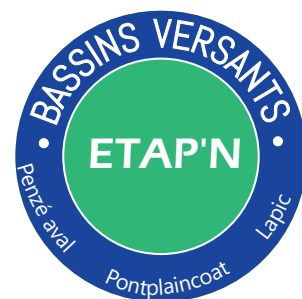


La cellule agricole et bocage à Morlaix Communauté

De gauche à droite

- Jérémie Guy, technicien bocage Trégor et Douron,
- Lizig Cloarec, technicienne agricole Trégor,
- Soline Barentin, technicienne agricole Penzé,
- Paul Salaün, responsable de la cellule,
- Emmanuelle Gayet, technicienne bocage Penzé.

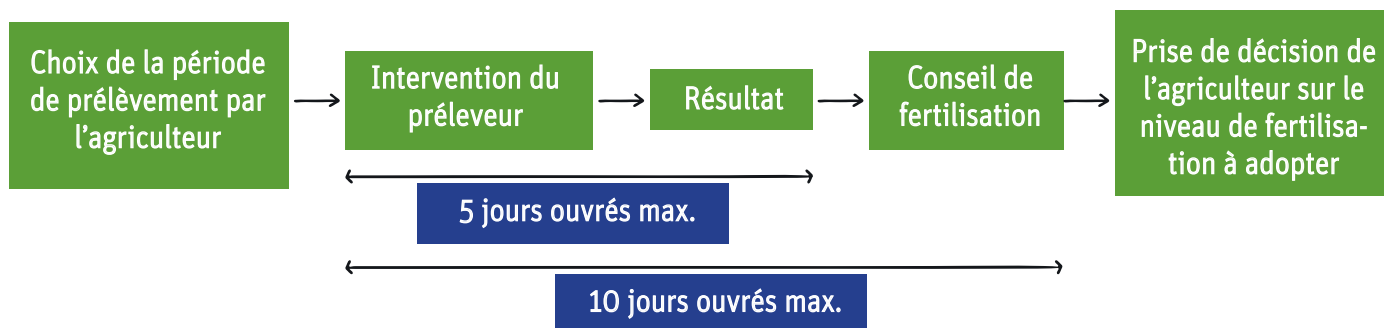
Etap'N® : optimiser sa fertilisation pour réduire les risques de fuites d'azote dans le milieu



Développé initialement par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB) et le Syndicat Mixte de l'Horn (SMH), l'outil Etap'N® s'est peu à peu développé sur le bassin versant de la Penzé (dès 2018) puis sur les bassins versants du Lapic et du Pontplaincoat (depuis 2020).

L'outil a été élaboré pour sensibiliser à l'équilibre de la fertilisation et supprimer les risques de sur-fertilisation des cultures. Il est adapté à tous types de culture (légumes, céréales, maïs, etc.) et d'exploitations (conventionnel, AB, etc.). Etap'N® permet aux exploitants engagés de bénéficier de trois prélèvements de sol par an pour connaître les taux d'azote des parcelles concernées (sous 5 jours). Au bout de 10 jours après le prélèvement, l'exploitant obtient un conseil personnalisé formulé par la CRAB.

3 analyses d'azote dans le sol à la carte



Le conseil prend en compte le taux d'azote dans le sol, la culture en place ou à venir et son précédent cultural, ainsi que vos pratiques de fertilisation, renseignées lors du prélèvement.

En 2021, 136 prélèvements ont été faits sur la zone prioritaire du bassin versant de la Penzé (aval) et 36 sur les bassins versants du Lapic et du Pontplaincoat. Ainsi, 67 exploitants agricoles du territoire concerné par le contrat territorial Baie de Morlaix ont bénéficié de conseils agronomiques adaptés. La majorité des prélèvements s'est portée sur des cultures légumières, puis sur maïs (avant semis ou après récolte) et céréales.

POURQUOI REJOINDRE LE DISPOSITIF ?

- Prélèvement à la période de votre choix.
- Faible implication en temps de votre part : réponse à l'animatrice à la période de contact (début d'année en général, précédé par un courrier et un SMS de rappel) et présence le jour du prélèvement pour rendre compte de l'historique de fertilisation.
- Dispositif entièrement pris en charge dans le cadre du contrat territorial porté par Morlaix Communauté.
- Dans un contexte de hausse des coûts, notamment sur les fertilisants minéraux, outil permettant de limiter les apports tout en répondant aux besoins de la culture, permettant également un double bénéfice économique et environnemental.

Soline Barentin - 06 20 73 58 87
soline.barentin@agglo.morlaix.fr



RETROUVEZ LES VIDÉOS DE LA BOUCLE VERTUEUSE SUR LA CHAÎNE YouTube DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

Le Paiement pour Services Environnementaux (PSE) Légumes

Le PSE Légumes, est un dispositif visant à rémunérer les légumiers pour les inciter à ne plus utiliser d'herbicide et à réduire les risques d'érosion de leurs parcelles.

Ce PSE expérimental est financé par l'agence de l'eau Loire Bretagne. Il est porté par 3 collectivités : le Syndicat Mixte de l'Horn (SMH), Morlaix Communauté et Lannion Trégor Communauté (LTC). La Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne accompagne la démarche et assure l'accompagnement technique des producteurs.

Côté Trégor finistérien, le dispositif était ouvert aux exploitations légumières ayant au moins une parcelle sur le bassin versant du Lopic (ruisseau de Locquirec) et du Pontplaincoat (ruisseau de Plougasnou). Ainsi, **19 exploitations du territoire** sont rentrées dans le dispositif pour 5 ans.

3 actions rémunérées

Les producteurs engagés seront rémunérés pour 3 actions réduisant la présence des pesticides dans les eaux de surface :

- la suppression d'herbicide sur les parcelles en légumes,
- l'utilisation d'efface-traces pour éviter les chemins de

l'eau que peuvent provoquer le passage des outils (plan teuse, bineuse, buttoir...),

- la création d'aménagement anti-érosif (talus ou bandes enherbées) sur les parcelles qui auront été au préalable pointées comme à risque fort de transfert de produits phytosanitaires vers le cours d'eau.

Des règles simples, un dispositif souple et attractif

Ces trois actions seront rémunérées tous les ans à la suite de leur réalisation. Si une des actions n'est pas réalisée, il n'y a tout simplement pas de paiement, mais il n'y a pas non plus de pénalité. Par exemple, si l'exploitant préfère utiliser des herbicides sur certaines parcelles, cela reste possible. Il ne sera alors rémunéré que pour ce qu'il a effectivement réalisé, la fiche traçabilité faisant foi.

Pour chaque action, la rémunération est séparée en deux phases : la première année de mise en place elle est rémunérée selon le tarif "transition, création" puis les années suivantes au tarif "maintien, entretien". Ces tarifs sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le plafond de l'aide est de 60 000 euros par exploitation pour 5 ans.

Les rémunérations possibles pour les 3 actions

ACTION	TRANSITION, CRÉATION	MAINTIEN, ENTRETIEN
ZÉRO HERBICIDE EN CULTURES LÉGUMIÈRES	208 euros/ha/1 année	116,8 euros/ha/an
RÉDUCTION DES CHEMINS DE L'EAU EN CULTURES LÉGUMIÈRES	52 euros/ha/1 année	29,2 euros/ha/an
AMÉNAGEMENT DE PARCELLES À RISQUE FORT ÉROSION ET/OU MISE EN HERBE DES ZONES HUMIDES CULTIVÉES	676 euros/ha/1 année	66 euros/ha/an

STÉPHANE GOURVIL, qu'en pense-t-il ?

"J'ai choisi de m'engager dans ce dispositif puisqu'il y avait une aide à l'hectare intéressante. Par ailleurs, on voit que sur les exploitations voisines en bio, ils arrivent à garder leurs parcelles propres... donc pourquoi pas nous ?

Nous avons ainsi investi dans une herse étrille et la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) est également pourvue en matériel pour nous aider à réduire l'utilisation d'herbicide. Cette année, avec la météo sèche, le désherbage mécanique est évident, mais ce ne sera pas forcément toujours le cas, c'est pour cela que la souplesse du système PSE est un atout certain."



Stéphane Gourvil, agriculteur

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Nouvelle programmation à venir (2023-2027)

Au 1^{er} janvier 2023, la nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027 se mettra en place. Si la validation des différents éléments du Plan Stratégique National (PSN) de la France est toujours en cours, différents éléments sont d'ores et déjà connus. Ainsi, le dispositif des MAEC, issu du second pilier de la PAC, est reconduit sur cette nouvelle programmation. On retrouve, comme précédemment, des MAEC "systèmes" contractuels sur l'ensemble du parcellaire d'une exploitation et des MAEC "localisées", contractuels sur un élément (une parcelle, une haie, un talus, une mare, etc.). Pour cette nouvelle programmation, on peut regrouper les MAEC en trois sous-parties (cf. tableau). Toutes ces informations restent provisoires et font l'objet de discussions avec les services de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Synthèse des mesures qui seront contractualisables à partir de 2023

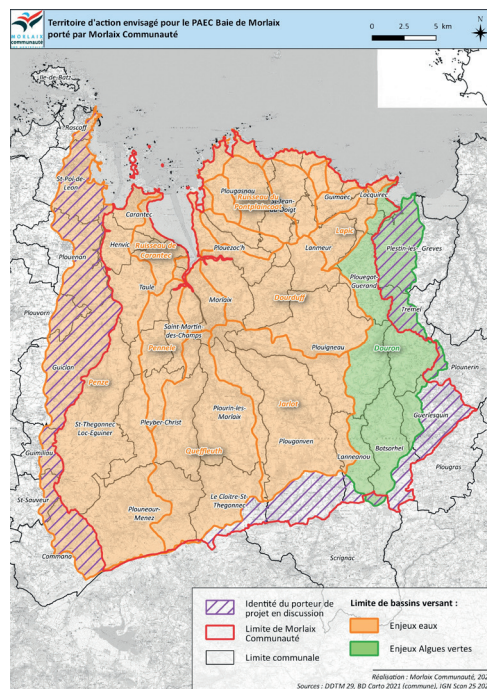
TYPE DE MESURES	INTITULÉ DE LA MESURE POUR LES MAEC SYSTÈMES/MILIEUX CONCERNÉS POUR LES MAEC LOCALISÉES	TERRITOIRES D'OUVERTURE DES MESURES	MONTANT (€/HA)
MAEC SYSTÈMES "HERBE"	Système polyculture-élevage (SP1)	Bassins versants "algues vertes" soit le bassin versant du Douron	121
	Système polyculture-élevage (SP2)	Territoires à enjeux "eau" soit la totalité du PAEC Baie de Morlaix	177
	Système polyculture-élevage (SP3)	Territoires à enjeux "eau" soit la totalité du PAEC Baie de Morlaix	233
MAEC SYSTÈME "EAU"		Territoires à enjeux "eau" soit la totalité du PAEC Baie de Morlaix Une mesure spécifique "algues vertes" ouverte uniquement sur les bassins versants algues vertes soit le bassin versant du Douron	Montant variable selon la mesure
MAEC LOCALISÉES "BIODIVERSITÉ"	Bocage, zones humides, landes	Territoires à enjeux "biodiversité" soit la totalité du PAEC Baie de Morlaix	Montant variable selon la mesure

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CADRAGE DÉJÀ CONNUS

- Des obligations transversales à toutes les mesures existent comme la réalisation, par le porteur de projet, d'un diagnostic agroécologique avant le 15 septembre de la première année de contractualisation et une formation à réaliser dans les deux premières années d'engagement.
- Pour de nombreuses mesures, il y a une obligation de participation à différents groupes d'échanges/journées d'informations, en lien avec les enjeux et modalités de la mesure souscrite. Morlaix Communauté déposera en septembre un Projet AgroEnvironnemental et Climatique (PAEC) Baie de Morlaix. L'ensemble des exploitants ayant au moins une parcelle sur les bassins versants de la Penzé, du Trégor et du Douron pourront ainsi souscrire à des MAEC.

Répondez à notre questionnaire pour nous indiquer les mesures qui vous intéressent ! <https://forms.gle/JDWr9qZd2DSNifFW9> | Vos réponses, attendues pour fin août, permettront d'ajuster nos demandes lors de l'appel à projet. Des réunions d'informations détaillées seront organisées à l'automne pour vous présenter les cahiers des charges.

Un mot d'ordre pour cette nouvelle programmation : anticipez dès à présent vos demandes.



Soline Barentin - 06 20 73 58 87
soline.barentin@agglo.morlaix.fr